Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 août 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice: 15 - Conseillers présents: 11 - Conseillers votants: 13

L'an deux mille dix neuf le VINGT SIX AOUT, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2019.

<u>Présents</u>: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, <u>M.GAJDOWSKI Alain</u>, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, <u>Mme FROMENT Aurélie</u>, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, <u>M.REY Loïe</u>, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, <u>M.WILLANUEVA Maurice</u>.

Absents excusés: M.GAJDOWSKI Alain (procuration à Jean-Pierre FESSOU), Mme FROMENT Aurélie (procuration à Arlette GUIRAL-

BRAS), M.REY Loïc, M.WILLANUEVA Maurice

Absents non excusés: néant

Secrétaire de séance : M.HAMON Jean-Pierre

Modification de la décision modificative n°2 : le prélèvement des 25 500 € est fait sur l'opération 339 "extension école primaire" car la totalité des crédits inscrits au BP sur cette opération ne seront pas utilisés.

<u>Décision modificative pour remboursement du capital des crédits relais</u>: Compte tenu de l'encaissement de 290 000 € de recettes supplémentaires sur le compte du capital des emprunts, nous inscrivons en dépenses la même somme afin de procéder à des remboursements anticipés partiels de capital.

<u>Décision modificative pour complément de subvention OGEC</u> pour notre participation aux repas pris par les enfants de Limogne à la cantine de l'école Saint Joseph : 813,50 € prélevés sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Redevance pour Occupation du Domaine Public : Une délibération est nécessaire afin de percevoir la redevance 2019 de la part des opérateurs de télécommunications, redevance liée aux infrastructures et réseaux de communications électroniques.

La séance est levée à 21h34.

Fait à Limogne en Quercy, le 27 août 2019 Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,